



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Napierville du 12 mai 2022 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- Mario Dufour
- Marthe Tardif
- Serge Brault
- David Dumont

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 12 MAI 2022

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Espace aquatique Jacques Délisle : Service d'ouverture piscine
3. Programme TECQ 2019-2023 : Octroi contrat réhabilitation du drainage des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre
4. Adoption du règlement #445 : Mise à niveau de la station d'épuration et du poste de pompage
5. Règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux
 - a) Avis de motion règlement #446
 - b) Adoption du projet de règlement #446
6. Règlement relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux
 - a) Avis de motion règlement #447
 - b) Adoption du projet de règlement #447
7. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
8. Levée de l'assemblée

2022-05-150 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2022-05-150 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2022-05-151 Service des loisirs : Espace aquatique Jacques Délisle : Service d'ouverture piscine

Résolution #2022-05-151 : Service des loisirs : Espace aquatique Jacques Délisle : Service d'ouverture piscine

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de *Perrin Piscines et Spa* pour le service d'ouverture de piscine de l'Espace aquatique Jacques Délisle pour un montant approximatif de 2 000.00\$ plus les taxes applicables.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien de-Napierville.

ADOPTÉE

2022-05-152
Programme
TECQ 2019-
2023 : Octroi
contrat
réhabilitation du
drainage des
rues Laurin,
Saint-Henri et
Saint-Alexandre

Résolution #2022-05-152 : Programme TECQ 2019-2023 : Octroi contrat réhabilitation du drainage des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023, la programmation présentée par la Municipalité de Napierville le 5 août 2020 a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 11 août 2020 pour les priorités 1 et 3;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a inclus dans ses priorités la mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux ainsi que le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la priorité 3 du programme TECQ 2019-2023 la réhabilitation du drainage des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre a été approuvée;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public pour les travaux ci-dessus mentionnés a été publié en date du 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit : MSA Infrastructures inc au montant de 573 827.00\$ taxes incluses et M. Potvin Excavation (9329-0146 Québec inc.) au montant de 932 595.05\$;

CONSIDÉRANT QUE la firme Shellex Groupe-conseil a procédé à l'analyse des soumissions et recommande d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de *MSA Infrastructures inc.* suivant lettre en date du 6 mai 2022;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de *MSA Infrastructures inc.* au montant de 573 827.00\$ taxes incluses pour les travaux de réhabilitation du drainage des rues Laurin, Saint-Henri et Saint-Alexandre.

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à ces travaux;

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces travaux soient effectués à même le règlement d'emprunt #440 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

ADOPTÉE

2022-05-153
Adoption du
règlement #445 :
Mise à niveau de
la station
d'épuration et
du poste de
pompage

Résolution #2022-05-153 : Adoption du règlement #445 : Mise à niveau de la station d'épuration et du poste de pompage

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal considère opportun de décréter la mise à niveau de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux est estimé à 4 138 900\$ incluant les taxes et les frais;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour couvrir le coût de ces dépenses;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le Conseil entend se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1061 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du Ministre lorsque celui-ci a pour objet la réalisation de travaux de voirie, d'alimentation en eau potable ou de traitement des eaux usées et que le remboursement de l'emprunt prévu au règlement est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale mentionne l'objet du règlement, le montant de la dépense de même que tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil municipal tenue le 5 mai 2022 et qu'un projet règlement a été déposé lors de cette même séance;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le #445, soit et est adopté.

ADOPTÉE

Règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux

2022-05-154
Règlement
portant sur les
ententes
relatives à des
travaux
municipaux -
Avis de motion
règlement #446

Résolution #2022-05-154 : Règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux - Avis de motion règlement #446

Monsieur le conseiller Mario Dufour donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #446 intitulé « *Règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux* ».

2022-05-155
Règlement
portant sur les
ententes
relatives à des
travaux
municipaux -
Adoption du
projet de
règlement #446

Résolution #2022-05-155 : Règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux - Adoption du projet de règlement #446

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement #446, intitulé « *Règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux* ».

QUE ce règlement a pour objet d'assujettir la délivrance d'un permis de lotissement, d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation, à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité de Napierville portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux.

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 1^{er} juin 2022, à 19h00 au Centre communautaire, au 262 rue de l'Église, Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Règlement relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux

2022-05-156
Règlement
relatif au
paiement d'une
contribution
destinée à
financer tout ou
partie de
dépenses liées à
l'ajout,
l'agrandissement
ou la
modification
d'infrastructure
s ou
d'équipements
municipaux -
Avis de motion
règlement #447

Résolution #2022-05-156 : Règlement relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux - Avis de motion règlement #447

Monsieur le conseiller David Dumont donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #447 intitulé « *Règlement #447 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux* ».

2022-05-157
Règlement
relatif au
paiement d'une
contribution
destinée à
financer tout ou
partie de
dépenses liées à
l'ajout,
l'agrandissement
ou la
modification
d'infrastructure
s ou
d'équipements
municipaux -
Adoption du
projet de
règlement #447

Résolution #2022-05-157 : Règlement relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux - Adoption du projet de règlement #447

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'ADOPTER le projet de règlement #447, intitulé « *Règlement #447 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux* ».

QUE ce règlement a pour objet d'exiger le paiement d'une contribution pour tout projet qui implique l'ajout d'une unité de logement sur le territoire de la Municipalité afin de financer pour partie l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par une demande de permis.

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 1^{er} juin 2022, à 19h00 au Centre communautaire, au 262 rue de l'Église, Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Intervention: Madame Lucie Deland

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2022-05-158 Levée de l'assemblée

Résolution #2022-05-158 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 19h45.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE